

Les entreprises pour la biodiversité

## Dossier de presse 10 juillet 2018











## Sommaire

Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

Editorial de Jean-Dominique Senard Editorial de Laurent Burelle Editorial de Geoffroy Roux de Bézieux

- I. Présentation de l'événement act4nature
- II. La biodiversité, un enjeu pour les entreprises
- III. Act4nature en quelques chiffres clés
- IV. Présentation de l'engagement commun
- V. Les 20 partenaires de l'événement
- VI. Les 65 entreprises signataires des engagements communs.
- VII. EpE, l'Afep et le MEDEF : 3 partenaires à l'origine d'act4nature







Jean-Dominique Senard, Président d'EpE

La perte de biodiversité, longtemps occultée par les débats sur le climat, est enfin devenue un sujet d'attention, voire d'inquiétude, pour l'opinion comme pour les pouvoirs publics : plus de 80 % des Français la constatent et s'en inquiètent.

Les entreprises sont à l'évidence intéressées par un sujet sur lequel la communauté scientifique les alerte vigoureusement, et que leurs parties prenantes estiment important.

Nombre d'entre elles, initialement engagées au titre de leur responsabilité humaine et environnementale, ont également compris et intégré ces enjeux, mesurant tant les risques qui pèsent sur leurs modèles économiques à terme que les opportunités qu'elles peuvent y trouver, à commencer par une forte adhésion de leurs personnels.

Certaines ont d'ailleurs initié le développement de solutions compatibles avec leurs modèles économiques, voire des transformations de ces modèles. D'autres, notamment au sein d'EpE, ont déjà décidé de changer d'échelle et de promouvoir de nouvelles façons de produire, plus favorables à l'environnement naturel.

C'est de là que vient la démarche d'engagement volontaire **act4nature**, dont les premières expressions sont rassemblées dans cette brochure.

Elle résulte d'abord d'une prise de conscience et d'une démarche collectives : EpE, l'Afep et le MEDEF ont décidé de travailler ensemble à la mobilisation des entreprises. D'autres réseaux d'entrepreneurs nous ont rejoints et nous en sommes fiers.

La démarche a, dès l'origine, été conduite en partenariat avec des institutions scientifiques, plusieurs associations de protection de l'environnement et les pouvoirs publics. Alors que le sujet est complexe, nouveau pour certaines entreprises, nous voulions que l'engagement préparé soit ambitieux et efficace.

Ces partenaires, auxquels d'autres se sont joints, donnent toute sa force à la mobilisation **act4nature**. Les relations établies avec eux se poursuivront dans le temps : ils seront attentifs à l'exécution des engagements sur lesquels les entreprises concernées feront régulièrement un rapport.

Chacun présente dans la brochure les raisons de sa participation à l'initiative act4nature et ce qu'il retire de cette première série de promesses d'actions. Une difficulté méthodologique est venue de la grande diversité du sujet ; les relations entre entreprises et nature sont complexes, diffuses, souvent indirectes ; peu nombreuses sont les entreprises pour lesquelles la biodiversité répond aux critères de première priorité dans leurs analyses de « matérialité » des enjeux. Les indicateurs pertinents diffèrent aussi d'une entreprise à l'autre, d'un métier à l'autre.





C'est pourquoi nous avons choisi de structurer l'engagement act4nature en deux parties

- un engagement commun, somme de dix engagements en fait, rédigés avec les partenaires et souscrits par toutes les entreprises se mobilisant pour act4nature; il vise à intégrer la question de la biodiversité dans toutes les activités, de la gouvernance et de la stratégie aux opérations les plus concrètes, à la légitimer auprès des collaborateurs et parties prenantes de l'entreprise de façon à susciter et encourager des actions spontanées et diffuses; l'objectif est que chaque entreprise ait un apport net positif à la nature.
- un engagement individuel défini par chaque entreprise, promesse d'actions nouvelles, chiffrées et positionnées dans le temps, appuyé sur des indicateurs pertinents adaptés aux métiers de l'entreprise.

Ces engagements individuels ont vocation à évoluer régulièrement, car act4nature se veut une démarche de progrès continu. Ils sont aussi une invitation à un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes.

Les engagements présentés ici sont un début ; nous espérons susciter chez nombre d'entreprises, françaises et internationales, un nouveau regard sur la nature qui nous entoure et dont nous dépendons tous, et nous les invitons à s'engager elles aussi. Une liste des entreprises qui ont décidé de se lancer dans cette démarche figure à la fin de la brochure. D'autres suivront.

Les échéances de 2020 - Congrès Mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à Marseille et COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique à Pékin – sont essentielles ; les entreprises peuvent y jouer un rôle d'entraînement vers un accord ambitieux, en montrant qu'elles ont déjà certaines solutions, qu'elles peuvent innover pour en trouver d'autres et qu'elles sont déterminées à les mettre en œuvre face au défi de la biodiversité.

Par cette démarche act4nature, nous voulons diffuser et intensifier la contribution des entreprises.

Le futur de la nature est dans nos mains à tous.







Laurent Burelle, Président de l'Afep

Avec la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité est le défi environnemental majeur du XXIe siècle.

L'enjeu est de taille : compte tenu du rythme actuel, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle.

Les acteurs économiques ne sauraient rester indifférents à un tel enjeu.

Les grandes entreprises, en particulier, sont particulièrement soucieuses des écosystèmes qui les portent et leur permettent de déployer leur activité. Ce souci doit aujourd'hui être étendu à leur écosystème animal et végétal, qui se trouve menacé.

C'est pourquoi dès le lancement de la démarche **act4nature**, j'ai souhaité apporter l'appui de l'Afep par une mobilisation des grandes entreprises au plus haut niveau en faveur de la biodiversité. J'ai ainsi écrit à chaque Président(e) des 120 entreprises membres pour souligner l'importance des enjeux à relever en la matière et le fort rôle d'entraînement des grands groupes français sur leurs fournisseurs, clients et partenaires.

Parmi les acteurs économiques, les grandes entreprises ont été les premières à se mobiliser pour le climat. Conscientes de leur rôle, elles s'engagent aujourd'hui aux côtés des gouvernements et des ONG pour répondre à l'autre grand défi auquel nous sommes confrontés, celui de la préservation de la biodiversité.

Si elle est nécessairement centrée sur leur champ d'action et doit rester compatible avec leur objet social, leur contribution est susceptible de prendre différentes formes, qu'il s'agisse :

- d'agir sur leur impact propre et celui de leurs produits, en identifiant comment l'éviter, le réduire ou le compenser;
- d'investir dans la transformation de leurs processus de production ou de leurs services, pour y intégrer une logique de durabilité et d'économie circulaire;
- de soutenir la recherche scientifique ;
- ou enfin de faire la promotion de pratiques respectueuses de la biodiversité auprès de leurs salariés, de leurs fournisseurs ou des consommateurs.

Quel que soit le mode d'action, il n'existe pas de « métrique » simple, la difficulté de l'exercice n'en rendant pas pour autant le caractère moins urgent.

L'essentiel est ailleurs : les grandes entreprises se présentent comme porteuses de solution. Et de fait, les engagements individuels qu'elles présentent aujourd'hui le prouvent : chacune avec ses spécificités, les 31 entreprises de l'Afep ayant répondu à l'appel s'engagent dans une démarche de progrès en faveur de la biodiversité, en travaillant avec les acteurs qui sont prêts à les aider, avec l'ambition d'apporter une contribution positive à l'échelon mondial.

Le temps est compté, avançons ensemble!







Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF

Pour les entreprises aussi, la biodiversité est une richesse, préservons-la!

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à prendre conscience des enjeux liés à la biodiversité et du rôle qu'elles peuvent jouer pour assurer sa préservation.

Dans le prolongement de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, l'initiative **act4nature** démontre le dynamisme des acteurs du monde économique qui peuvent apporter des solutions au service de la reconquête de la biodiversité.

La réponse efficace à ces défis passe par la mise en œuvre d'une grande variété d'outils. Cela se vérifie particulièrement avec l'érosion de la biodiversité dont l'origine est de nature très variée et qui intervient à des échelles très diverses, ce qui rend impossible la mise en place d'un outil unique. L'engagement volontaire peut alors prendre utilement le relais de la norme.

La diversité des engagements présentés dans cette brochure est avant tout le reflet du grand nombre de secteurs économiques représentés et des nombreux leviers d'actions favorables à la biodiversité. Le lecteur averti remarquera qu'à travers l'ensemble de ces engagements les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité sont abordés (fragmentation des habitats, surexploitation des ressources, pollution, espèces invasives et changement climatique). Cette richesse était déjà une des caractéristiques des 2 guides publiés par le MEDEF: « Entreprises et biodiversité : exemples de bonnes pratiques » en 2010, « Entreprises et Biodiversité : comprendre et agir » en 2013.

Par leurs talents et leurs compétences internes, par l'évolution de leurs modèles économiques et de leurs stratégies, par les échanges de bonnes pratiques et d'expérience au sein de leurs fédérations professionnelles et des territoires, par les partenariats qu'elles nouent et par le dialogue qu'elles entretiennent avec leurs parties prenantes, les entreprises sont appelées à devenir des acteurs clés de la reconquête de la biodiversité.

Au sein des différentes instances qu'il anime ou auxquels il participe, le MEDEF continuera de promouvoir les initiatives volontaires et les bonnes pratiques des entreprises et des secteurs professionnels et d'encourager le dialogue entre tous les acteurs afin de concilier compétitivité et protection de la biodiversité.



PARTIE I
Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

### Act4nature : un événement de haut niveau en faveur de la biodiversité

Premier événement français regroupant 65 grandes entreprises et PME qui s'engagent en faveur de la protection de la biodiversité en proposant 10 engagements communs et 427 individuels dans la mise en place de leur stratégie de développement.

En vue des échéances internationales de 2020, EpE et ses partenaires lancent une initiative inédite et ambitieuse ayant pour objectif de mobiliser les entreprises pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité. Intitulé act4nature, l'événement est construit et soutenu par une vingtaine de partenaires qu'il s'agisse de réseaux d'entreprises, de scientifiques, d'ONG environnementales et d'organismes publics.

Cet événement, d'une ampleur sans précédent, regroupe 65 entreprises signataires, dont la moitié sont membres d'EpE. Parmi les 65, une vingtaine est présente au CAC40.

L'initiative act4nature est française pour commencer, l'ambition est de créer une **dynamique collective internationale** sur le thème de la biodiversité d'ici 2020, grâce à l'implication de dirigeants d'entreprises de tous les secteurs, intégrant leurs collaborateurs et, plus largement, leurs parties prenantes.

Lors de l'événement du 10 juillet 2018, les dirigeants de chaque entreprise ont dévoilé leurs engagements individuels et communs. Ils ont également débattu de leur rôle dans la protection de la biodiversité en présence de Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire.

### Un engagement commun pour sauvegarder la biodiversité ensemble

Aujourd'hui, les entreprises signataires prennent des engagements pour intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement.

Dix engagements communs ont été définis afin de faire place à la biodiversité dans la vie et les diverses actions des entreprises. Ils comprennent aussi une obligation de ressources et de transparence sur l'exécution des engagements.





Pour qu'un tel engagement transforme l'entreprise, il est apparu indispensable qu'il soit pris par les PDG/CEO. Cet engagement diffère des engagements pour le climat car en matière de biodiversité l'action est décentralisée, hétérogène, locale voire diffuse et mal représentée par un seul type d'indicateurs. Ainsi, il s'agit de changer certains processus, de légitimer ce sujet et d'encourager l'action des opérationnels qui y sont sensibles.

Les engagements communs pris par les entreprises sont donc, non seulement concrets, mais ambitieux (l'intégration dans les stratégies d'entreprise, l'évaluation par des indicateurs objectifs, la formation des collaborateurs, etc.). Ils sont complétés par des engagements individuels de chaque entreprise, précisant selon son secteur la façon dont elle appliquera les engagements communs.

Les entreprises signataires s'engageront aussi dans la future SNB qui aura un dispositif de suivi ; de plus la Convention sur la Diversité Biologique aura aussi un mécanisme d'engagement, et sans doute de compte-rendu. Les partenaires de act4nature ont participé à la construction de l'initiative et à la rédaction des engagements collectifs. Ils ne se sont pas prononcés sur les engagements individuels des 65 entreprises signataires. Chaque engagement individuel engage uniquement la responsabilité de l'entreprise qui l'a formulé.

### Des engagements individuels adaptés aux enjeux de chacune des entreprises signataires

Parmi ces engagements individuels, plusieurs entreprises proposent de créer un indicateur interne de l'action relative à la biodiversité. D'autres prévoient d'utiliser au maximum des matières premières certifiées et/ou recyclées, d'en assurer la traçabilité. Certaines entreprises auront à cœur de renforcer la recherche académique sur la biodiversité. D'autres changeront leurs produits pour les rendre plus favorables à la nature, par exemple avec de nouvelles solutions de biocontrôle pour l'agriculture. De plus, elles s'engagent pour une partie à réaliser des études et enquêtes mondiales ou à préparer des programmes de travail pour recenser les initiatives déjà menées localement et les amplifier. Les entreprises s'engagent par ailleurs à réduire leur consommation de ressources (papiers, énergie...) et de plastique. Nombre d'entre elles ont également souhaité mettre en place des actions de sensibilisation de leurs salariés, fournisseurs, du grand public et de leurs partenaires économiques notamment par le biais d'évènements sur la biodiversité. Enfin, certaines entreprises ont pris la décision de favoriser pour l'avenir les constructions durables intégrant mieux des éléments naturels.



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

Ces engagements sont pris pour la plupart au niveau mondial. Certaines entreprises sont déjà expertes en la matière, d'autres initient des démarches nouvelles; dans tous les cas le sujet devrait changer d'échelle.

Rendre cet événement public a aussi pour but de sensibiliser les partenaires, les pouvoirs publics et le grand public sur l'urgence et la nécessité de se mobiliser en faveur de la biodiversité. Il s'agit aussi d'inviter chacun et chacune à s'intéresser à cet aspect de la vie de son entreprise ou des entreprises avec lesquelles elles sont en relation. Act4nature est aussi un encouragement à l'action décentralisée au sein des entreprises car l'engagement du dirigeant légitime l'action de ses collaborateurs.





# La biodiversité, un enjeu pour les entreprises

Longtemps laissée de côté, la biodiversité est enfin devenue un sujet d'attention, voire d'inquiétudes, pour l'opinion comme pour les pouvoirs publics.

### La biodiversité, une nouvelle prise de conscience

La dynamique a été donnée par la perspective de la COP15 de 2020, à Pékin, et la volonté affichée du Président de la République de faire jouer à la France un rôle moteur dans le succès de cette COP.

Du fait de mode de développement socio-économique mondial actuel, des pans entiers de la biodiversité s'affaiblissent aujourd'hui sous nos yeux. Ainsi, la masse globale des vertébrés sauvages dans le monde a été, par exemple, réduite de 58% dans les quarante dernières années selon WWF. La biodiversité dans son intégralité est devenue une espèce menacée! L'artificialisation rapide des sols dans le monde entier réduit rapidement les habitats de la faune sauvage. D'autres causes, comme la pollution ou la surexploitation, sont aujourd'hui bien identifiées.

Or cette menace fait peser des risques sur l'humanité. Nous dépendons tous du bon fonctionnement des écosystèmes même s'il n'est pas facile d'anticiper d'où et quand de mauvaises surprises surviendront. C'est un peu comme si l'on enlevait une poutre après l'autre à la Tour Eiffel. Rien ne se passerait jusqu'à un certain stade mais, à un moment donné, non prévisible, la tour trop fragilisée s'effondrerait. Il en va de même pour les écosystèmes qui pourraient fonctionner moins efficacement et de ce fait rendre des services de moins bonne qualité à nos sociétés.

Ainsi, il est urgent d'agir pour la biodiversité. Pour cela, intégrer les entreprises dans cette problématique est essentiel. En effet, les entreprises ont la capacité d'agir à moyen et long terme afin de créer un développement économique plus favorable à la nature.



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

Éviter, réduire et compenser les impacts directs sont aujourd'hui dans la loi française. L'article 173 de la loi TECV et le devoir de vigilance incitent les entreprises à appliquer ce principe en gérant leurs impacts indirects. Les membres d'EpE ont d'ors et déjà engagé nombre de démarches. Ils cultivent l'intégration de leurs activités avec les écosystèmes locaux, physiques et humains. Certains encouragent leurs salariés sensibilisés à développer des démarches locales.

Ils augmentent le degré d'exigence envers leurs fournisseurs lorsqu'ils achètent de grandes quantités de matières premières renouvelables. Ils décentralisent davantage leur gouvernance sur le sujet en formulant des exigences de résultat.

Le plan biodiversité : mettre la protection de la biodiversité au cœur de la stratégie des entreprises

Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire a présenté mercredi 4 juillet le Plan biodiversité, lors du premier comité interministériel présidé par le Premier ministre.

Ce plan s'articule autour de 6 axes thématiques avec pour objectif de reconquérir la biodiversité dans les territoires, construire une économie sans pollution et à faible impact pour la biodiversité, protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes, développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité, connaître, éduquer et former les jeunes et les citoyens sur ce sujet, et enfin améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Le plan biodiversité a comme ambition de mobiliser tous les acteurs français qu'il s'agisse des entreprises, des collectivités, des associations, des citoyens ou encore de l'État pour la sauvegarde de la biodiversité afin « que d'ici 2020, la prise de conscience sur la biodiversité soit comparable à celle sur le climat en 2015 lors de la COP21 » a souligné le Premier ministre.

Ainsi, le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique et solidaire souhaitent mettre en place avec les entreprises un indicateur permettant de mesurer leur impact sur la biodiversité, afin qu'elles intègrent mieux cet enjeu dans leur activité. Pour se faire, le gouvernement accompagnera 4 secteurs d'ici 2022 pour qu'ils réduisent significativement leur impact sur la biodiversité sur toute la chaîne de production et d'approvisionnement. Il s'agit des secteurs du bâtiment et matériaux, agro-alimentaire, énergie et chimie.



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

Dans le cadre de la stratégie nationale contre la déforestation importée qui sera présentée ce mois-ci, le Gouvernement mettra à la disposition des entreprises des outils pour s'approvisionner en matières premières non issues de la déforestation. Afin de protéger la biodiversité dans les grandes forêts tropicales du monde, la France a soutenu au niveau européen l'adoption d'un plafond des importations de matières premières comme l'huile de palme et le soja pouvant conduire à la déforestation, et leur élimination d'ici 2030.

Enfin, le plan biodiversité prévoit 600 millions d'euros de crédits supplémentaires sur quatre ans pour développer également l'agriculture biologique, restaurer les milieux aquatiques, terrestres et marins ou encore encourager le développement de la nature en ville. Le gouvernement va également investir dans l'éducation et la sensibilisation des jeunes.

### Les grandes Conventions internationales et leurs temps forts :

- 1971 : **Convention de Ramsar.** La Convention sur les zones humides d'importance internationale sert de cadre pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources
- 1972 : Convention de Stockholm. Ce sommet a donné naissance au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- 1973 : Convention sur le commerce international des espèces, de la faune et de la flore internationale menacées d'extinction (CITES)
- 1979 : Convention de Berne à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- 1992 : Sommet de la Terre Rio. Adoption de la Convention sur la diversité biologique (mise en sauvegarde d'aires et d'espèces protégées).
- 2010 : **Conférence de Nagoya.** 20 objectifs opérationnels (objectifs d'Aichi) pour 2020 sont mises en place. Leur atteinte en 2020 est aujourd'hui peu probable.
- 2012 : **Création de l'IPBES** (panel intergouvernemental sur la biodiversité et les espèces systémiques). Cet organisme produira en 2019 son premier rapport de synthèse sur l'état de la biodiversité mondiale.



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

### Pourquoi mobiliser les acteurs économiques?

« Si de plus en plus d'acteurs économiques s'engagent en faveur des problématiques environnementales, de façon volontaire ou contrainte, la préservation de la biodiversité ne fait encore que peu partie des stratégies d'entreprises. Or, la biodiversité est indispensable au fonctionnement sur le long terme des activités économiques. La majorité des secteurs de l'économie utilise et donc dépend, directement ou indirectement, des ressources naturelles et des services écosystémiques tirés de la biodiversité et de son fonctionnement. » (1).

En effet, même si l'impact des entreprises sur la biodiversité est difficile à estimer encore aujourd'hui, elles savent qu'il existe, de manière parfois indirecte et diffuse. L'activité économique joue un rôle dans les cinq mécanismes de perte de biodiversité (artificialisation, pollution, surexploitation des ressources naturelles, espèces invasives et changement climatique). Ayant pris conscience de cela, elles sont nombreuses à souhaiter agir en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les entreprises possèdent une réelle capacité d'innovation, d'influence et d'actions. Nous l'avons vu lors de la COP21 pour le climat : elles étaient en première ligne, ont montré des solutions disponibles et ont créé une vraie force d'entraînement dans la maitrise des émissions de gaz à effet de serre.

Les entreprises ont des solutions. Elles peuvent faire de ce sujet une opportunité, notamment parce que l'opinion publique y est de plus en plus sensible. Cela suppose un travail de définition de pratiques opératoires pour l'exploitation de la ressource, son suivi et sa traçabilité, possible à grande échelle. Ceci requiert aussi une pédagogie du marché, qui doit accepter que la préservation d'une ressource naturelle peut avoir un effet sur le prix.

Certaines entreprises s'engagent ainsi dans la construction d'infrastructures écologiques, d'autres dans des pratiques agricoles bonnes pour la biodiversité comme pour le climat, d'autres encore recherchent des solutions fondées sur la nature pour produire tout en s'adaptant au changement climatique. Un usage plus dense de l'espace et de la réintroduction de la nature dans les zones bâties sont des alternatives envisageables à l'artificialisation actuelle.

(1) BIODIV'2050 Enjeux entreprises et biodiversité: de la gestion des risques à l'émergence de nouvelles opportunités — Forum biodiversité et économie — septembre 2017 (Publié en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité, CDC Biodiversite et le Groupe La Caisse des dépôts.) <a href="http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2017/09/BIODIV-2050-13">http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2017/09/BIODIV-2050-13</a>



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

Les entreprises dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes et intégrer la biodiversité dans nos écosystèmes est aussi porteur d'opportunités : 50% des médicaments sont tirés d'actifs naturels; cette exploration de la nature se poursuit et est encore très féconde...

Mais ces actions ponctuelles demeurent insuffisantes face à l'ampleur des défis que représente la protection de la biodiversité. Il est donc essentiel d'agir sur le long terme et de manière conjointe. Cette prise de conscience aura alors un impact tant sur le grand public que sur les entreprises.

### Quel intérêt pour les entreprises ?

La biodiversité représente un capital naturel pour les entreprises. Elle concerne autant l'entreprise que ses fournisseurs, collaborateurs, actionnaires et clients. Ainsi, tout comme la bonne santé de son capital financier, la bonne gestion et la préservation de la biodiversité conditionnent la performance future de l'entreprise.

De ce fait, la prise en compte des écosystèmes par l'entreprise renforce les liens qu'elle a avec ses parties prenantes, les associations ainsi qu'avec leurs fournisseurs et clients. Ils seront impliqués directement dans la détection des risques potentiels pour l'entreprise et pérenniseront leurs activités et leurs approvisionnements en ayant une bonne gestion des milieux d'où l'entreprise puise son savoir-faire.

La biodiversité facilite, en outre, l'intégration territoriale. L'implantation d'une entreprise sur un territoire peut être perçue comme positive puisque créatrice d'emplois et donnant une valeur ajoutée au territoire ou comme négative puisqu'elle aura forcément un impact sur l'environnement. Si l'entreprise prend en compte la biodiversité, elle aura un dialogue plus serein avec les parties concernées et la population. Ainsi, elle pourra envisager des solutions concrètes permettant de faciliter son implantation.

De plus, la biodiversité mobilise les collaborateurs puisqu'ils sont eux aussi « consommateurs de services écosystémiques ». Ils bénéficient de l'ensemble des actions de l'entreprise en faveur de la biodiversité. Ils sont également mobilisables pour les actions et seront les premiers à se sentir valorisés dans leur travail par les projets fédérateurs que l'entreprise mettra en œuvre. De même, ce sera l'occasion pour eux de travailler sur des projets intéressants et d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, pouvant être considérée comme une sous-thématique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), la biodiversité peut être l'occasion pour l'entreprise de mobiliser ses collaborateurs et peut contribuer à souder l'équipe autour d'actions motivantes et fédératrices.



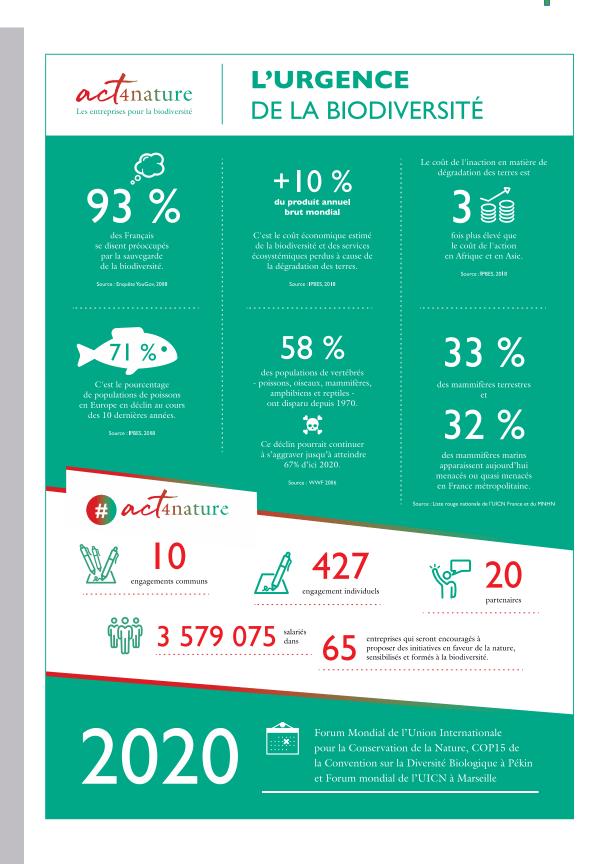
Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

La prise en compte de la protection de la biodiversité aura également un impact sur l'image de l'entreprise et sa notoriété. Ainsi, les consommateurs et les clients se sentiront plus en adéquation avec cet engagement dans un contexte où ils sont de plus en plus préoccupés par le caractère éthique de leurs achats. De ce fait, en adoptant une attitude positive vis-à-vis de la biodiversité, l'entreprise associera un message positif à ses produits et contribuera à fidéliser ses clients.

En conclusion, la biodiversité représente un atout pour les entreprises et c'est pour cette raison principalement qu'elles décident d'agir en sa faveur. Pour leur bien-être, celui de leurs salariés, et celui de l'ensemble de la population.



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018







## Présentation des engagements communs

### Des engagements communs mobilisateurs

Le monde scientifique:

- nous alerte sur les atteintes à la biodiversité causées par le mode actuel de développement économique (1) mondial et la démographie,
- nous avertit que l'hypothèse d'une sixième extinction de masse générée par les activités humaines se vérifie (2),
- nous explique que la biodiversité est désormais menacée et, à travers elle, tout le fonctionnement de la planète vivante,
- nous prévient que les services écosystémiques seront affectés sans que l'on soit en mesure aujourd'hui d'en estimer les conséquences sociales et économiques, y compris celles touchant nos entreprises.

Le monde scientifique nous indique aussi plus précisément que la situation va se dégrader sur terre et dans les mers si rien n'est fait pour agir sur les facteurs à l'origine des atteintes à la biodiversité : artificialisation des sols et fragmentation des territoires réduisant les habitats, surexploitation des ressources, monocultures, pollutions, développement des espèces exotiques envahissantes et enfin changement climatique. Ces mécanismes, à forte inertie, sont pour la plupart reliés entre eux, indirects et diffus.

Nos entreprises peuvent contribuer à de nouvelles dynamiques. Au-delà de leur seule responsabilité sociétale, elles y ont intérêt puisqu'elles dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes et que ce changement d'approche est aussi porteur d'opportunités. Nous avons déjà des solutions et nous pouvons en développer de nouvelles, rejoignant l'évolution des mentalités et des attentes d'une partie croissante de la population. Nos expériences concrètes, au sein de nos entreprises et dans nos chaînes de valeur, de nos fournisseurs à nos clients, nous encouragent à changer d'échelle et à créer de la valeur en intégrant la biodiversité dans nos stratégies.

<sup>(1)</sup> Cf. les derniers rapports de l'UICN et de l'IPBES.

<sup>(2)</sup> Texte validé par le Conseil Scientifique de la FRB, et référence au « World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice», BioScience, Volume 67, Issue 12, 1 December 2017. Les versions ultérieures (internationales) prendront en compte les rapports IPBES en attente, en 2018 pour les rapports régionaux et en 2019 pour le rapport global.



## PARTIE IV

Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

La plupart des pays dans lesquels nous agissons mettent en œuvre des politiques publiques, à différents niveaux, visant à préserver et restaurer la biodiversité et encouragent l'ensemble des acteurs à y prendre part. En France, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, inscrite dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (3), concrétise cet engagement et incite les entreprises à adopter des démarches volontaires pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale. Les engagements qui suivent s'inscrivent en cohérence avec ces initiatives publiques.

Conscients du rôle attendu de nos entreprises, nous nous engageons ainsi à intégrer la nature (milieux, faune, flore, écosystèmes, interactions et patrimoine génétique...) dans nos stratégies et nos modèles économiques, et à agir concrètement pour apporter des solutions pour la conservation de la diversité biologique, sa restauration, son exploitation durable et l'usage équitable des bénéfices qui en sont tirés.

(3) Traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, dont les Parties ont adopté un Plan Stratégique 2011-2020 (Objectifs d'Aïchi).





### Les engagements communs

Plus précisément nous, entreprises signataires, nous engageons à :

- 1. Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles ;
- 2. Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès ;
- 3. Evaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes;
- 4. Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs;
- 5. Eviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité (1), dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique;
- 6. Développer en priorité des Solutions Fondées sur la Nature (2), en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions;
- 7. Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques ; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons;
- (1) WCC-2016-Res-059: Politique de l'UICN sur les compensations relatives à la biodiversité (https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf)
- (2) WCC-2016-Res-069: Definition des solutions fondées sur la nature (https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCC-6th-005-Fr.pdf)



## PARTIE IV

Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

- 8. Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers ; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques ;
- **9. Mobiliser les ressources** et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi ;
- 10. Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et de nos engagements individuels détaillés ci-après.

De plus, nous appelons les autres entreprises de tous les secteurs à s'engager également et agir avec nous.





### Les partenaires d'act4nature

#### EpE a réuni 20 partenaires pour mener à bien l'initiative act4nature :

- réseaux d'entreprises dont l'Afep, le MEDEF, l'Alliance pour la préservation des forêts, le Collège des directeurs du développement durable, Finance for Tomorrow, Global compact France, ORÉE et l'ORSE,
- **institutions scientifiques** comme la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ou le Museum national d'Histoire naturelle qui apportent leurs expertises sur ce sujet sensible,
- **ONG** environnementales dont la Fondation Good Planet qui accueille l'événement de lancement de act4nature, France Nature Environnement, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Humanité et Biodiversité, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), Noé, le Comité français de l'UICN et enfin le WWF France.
- enfin l'Agence française pour la Biodiversité est partenaire, ce qui assurera une bonne articulation avec la future Stratégie nationale de Biodiversité.

Tous ces partenaires ont été les corédacteurs des engagements communs, ont fourni aux entreprises les arguments concernant l'urgence de l'action, et ont recruté des entreprises signataires parmi leurs partenaires ou membres.

La présence des ONG, des partenaires scientifiques et des pouvoirs publics (AFB) au sein de cette initiative a pour but de garantir un regard extérieur et exigeant sur les engagements définis. Seuls les engagements communs ont toutefois été revus par les partenaires, **les entreprises sont seules responsables de leurs engagements individuels**. Pour l'avenir, la plupart de ces partenaires pourront accompagner les entreprises dans l'exécution des engagements et dans leur progression : <u>act4nature est une démarche de progrès continu!</u>



## **PARTIE VI**

Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

### Les entreprises signataires act4nature

**65 entreprises signataires** issues des secteurs de l'agro-alimentaire, la chimie, l'environnement, l'énergie, la construction, du luxe, des cosmétiques, des secteurs immobiliers, touristiques, juridiques, bancaires et de l'assurance, de l'audiovisuel, des bureaux d'étude.







# EpE, l'Afep et le MEDEF : 3 partenaires à l'origine d'Act4nature

L'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE)

L'Association Française des Entreprises pour l'environnement a été créée en 1992 et est actuellement présidée par Jean-Dominique Senard, Président de Michelin. Elle regroupe plus de quarante grandes entreprises françaises et internationales intervenant dans tous les secteurs de l'économie. Les entreprises membres travaillent ensemble à mieux intégrer l'environnement dans leurs décisions et leurs opérations, pour en faire une source de valeur pérenne.

EpE et ses membres partagent, en effet, la même vision de l'environnement comme source de progrès et d'opportunités. Elle s'applique à l'environnement au sens large : rareté des matières premières, changement climatique, pollution et déchets et bien sûr biodiversité.

EpE est un lieu d'échanges entre les entreprises, ainsi qu'avec les ONG, les pouvoirs publics, les scientifiques. Ses missions sont de sensibiliser les entreprises aux problématiques émergentes, de stimuler et de faire connaître leurs actions pionnières en matière d'environnement.

EpE est le partenaire en France du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

### L'association française des entreprises privées (Afep)

L'Afep est l'Association française des entreprises privées. Créée en 1982, elle réunit les grandes entreprises privées de dimension mondiale présentes en France. Elle est basée à Paris et à Bruxelles.

L'Association, présidée par M. Laurent Burelle, Président-Directeur général de Plastic Omnium, a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un environnement favorable au développement de l'activité économique durable et de porter la vision des entreprises qui la composent auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organisations internationales.

L'Afep compte 120 entreprises membres. Les effectifs employés par ces entreprises s'élèvent à plus de 2 millions de salariés en France, 8,5 millions de personnes dans le monde. L'Association intervient depuis 2000 sur les enjeux de l'environnement, du climat et de l'énergie.

L'Afep a participé à la mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité au début des années 2000 en visant tout d'abord une meilleure prise en compte dans le cadre de leurs sites d'activités. Elle a ainsi conçu un mémento « La biodiversité, un atout pour vos sites d'entreprises » avec le soutien du Ministère chargé de l'environnement et d'autres réseaux d'entreprises.

L'Association a ensuite poursuivi l'accompagnement sur la biodiversité avec les entreprises pionnières dans le cadre plus large des matières premières et des produits/services.

L'Association est également intervenue pour faciliter la naissance de la Fondation pour la Recherche sur le Biodiversité en y associant les entreprises, et a mobilisé ces dernières, tout au long du long processus de création de « l'Intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services » (IPBES), qui permet de construire à l'échelon mondial le savoir sur la biodiversité.



Lancement d'act4nature, 10 juillet 2018

#### Le MEDEF

Le MEDEF est le premier réseau d'entrepreneurs de France couvrant l'ensemble des secteurs et toutes les tailles d'entreprises. Il met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance durable, promeut l'entrepreneuriat et défend la libre entreprise.

Par la grande diversité de ses climats locaux et de ses écosystèmes, en métropole et en outre-mer, la France est l'un des hauts lieux mondiaux de la biodiversité. Ce patrimoine exceptionnel est menacé.

La biodiversité est l'objet d'une érosion rapide et préoccupante qui constitue un défi d'une importance égale à celle du changement climatique. En réaction à ce phénomène, et dépassant le seul objectif de préservation, la France s'est engagée dans une démarche de reconquête de la biodiversité.

Cette reconquête de la biodiversité implique des changements de comportement, des efforts d'innovation, des échanges de bonnes pratiques qui se traduisent par des tensions mais également des opportunités pour les entreprises comme pour tous les acteurs concernés.

Le MEDEF est convaincu de l'importance de protéger la biodiversité et de la nécessité de mobiliser les entreprises pour contribuer à sa reconquête. Celle-ci ne pourra pas se faire sans le concours des entreprises. Elles sont de plus en plus nombreuses à développer leur expertise, à innover et à s'engager concrètement dans cet objectif. Parce qu'elles sont des acteurs et des partenaires essentiels répartis sur tout le territoire, parce qu'elles sont pourvoyeuses de solutions, les entreprises doivent être associées à toutes les initiatives publiques prises en faveur de la biodiversité.

Le MEDEF est engagé dans la préservation de la biodiversité depuis les travaux du Grenelle de l'environnement. Cet engagement s'est notamment concrétisé par:

- L'élaboration d'un plan d'engagement à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité à destination des entreprises qui a reçu le soutien des pouvoirs publics;
- La publication de 2 guides sur la biodiversité à destination des entreprises et des fédérations professionnelles.

Le MEDEF soutient également de nombreuses initiatives; il a participé et contribue activement à de nombreuses instances d'échanges, dont la plupart sont aujourd'hui réunies au sein du Comité National de la Biodiversité.